

**Communiqué de presse
Maisons-Alfort, le 28 août 2007**

**L'Afsset réévalue son avis concernant le risque sanitaire pour
l'homme lié à la présence de virus H5N1 dans les eaux de surface à
la suite des découvertes de cygnes morts.**

En janvier 2007, l'Afsset considérait comme nul à négligeable¹ la probabilité de contamination massive des eaux de surface par le virus *Influenza* aviaire H5N1. Le risque pour l'Homme lié à une exposition à ces eaux était donc également jugé nul à négligeable¹ pour la population générale et professionnelle. Cet avis précisait néanmoins que tout changement dans la situation épidémiologique de l'*Influenza* aviaire en France devrait amener à une nouvelle évaluation de ces risques.

Suite à la découverte de 5 cygnes contaminés par le virus *Influenza* aviaire hautement pathogène de sous-type H5N1 dans 2 étangs de la Moselle depuis juillet 2007, le Délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire et la Direction générale de la santé ont chargé l'Afsset de réévaluer en urgence les avis rendus précédemment.

Un risque réévalué à la hausse

Considérant la situation actuelle et notamment les résultats obtenus par l'Institut Pasteur de Lille sur les prélèvements d'eau réalisés sur recommandation de l'Afsset le 9 juillet à l'étang de Villers, l'Agence considère aujourd'hui que le niveau de risque pour la population générale lié au contact avec de l'eau (notamment aérosolisée) des étangs où des cygnes morts contaminés par le virus H5N1 hautement pathogène ont été retrouvés doit être modifié et qualifié de faible¹ et qu'en situation professionnelle exposante à l'eau aérosolisée de ces étangs, le niveau de risque doit être qualifié de modéré¹ sur une échelle de 5 niveaux.

L'Agence réitère les recommandations précédemment publiées concernant la mise en place de mesures de prévention de l'exposition des individus, l'acquisition de nouvelles données sur le niveau de contamination des eaux superficielles concernées par la présence d'animaux malades et le renforcement des protocoles de prélèvement d'eau en cas de découverte d'oiseaux morts sur un même plan d'eau. L'Afsset recommande également d'éviter la baignade et les activités nautiques dans les étangs concernés.

Retrouvez tous les avis de l'Afsset sur www.afsset.fr

¹ Probabilité qualitative assignée selon 5 niveaux : nulle = la survenue de l'événement n'est pas possible ; négligeable = la survenue de l'événement ne serait possible que dans des circonstances exceptionnelles ; faible = la survenue de l'événement est peu probable mais possible dans certaines circonstances ; modérée = la survenue de l'événement est nettement possible ; élevée = la probabilité de survenue de l'événement est grande (source : Zepeda-Sein, 1998).

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'écologie et du travail. Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail ;
- évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- informer le public et contribuer au débat public.

Elle organise un réseau entre les organismes disposant des capacités d'expertise scientifique dans ses domaines de compétence et travaille avec près d'une trentaine de partenaires permanents. Elle s'appuie sur plus de deux cents experts issus d'une centaine d'organismes.

Ses procédures d'expertise reposent sur la compétence et l'indépendance des experts ainsi que sur la qualité de son expertise fixée par la norme AFNOR NFX50-110.

Site internet : www.afsset.fr

Contact presse :

Afsset : Service presse - Tél : 01 56 29 56 42 – presse@afsset.fr